

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Comité Syndical se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, vendredi 14 octobre à 20 heures conformément aux convocations du 06 octobre 2016.
Est inscrit à l'ordre du jour : approbation du compte rendu du 14 mars 2016 ; projets d'aménagements : validation cahier des charges de l'étude de programmation ; travaux d'entretien de la forêt alluviale : choix de l'entreprise ; choix du logo du syndicat ; création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe en interne ; questions diverses.

Séance du 14 octobre 2016

L'an deux mille seize, le quatorze octobre à 20 heures, le Comité Syndical de Chadieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Authezat, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, Président.

Date de la Convocation du Conseil Syndical : 06 octobre 2016.

Présents : Mesdames Agnès ROCHE, Anne-Marie GUILLAUMIN, Monsieur Gilles PETEL, Madame Nicole ROUX, Messieurs Yves CHAMBON, Henri SAUZEDDE ;

Absents : Monsieur Nicolas BERNARD, Madame Ludivine MEISSONNIER, Messieurs Mickaël SANTOS, Claude DUCHET, Didier FOURNIER, Jean-Christophe VICTORI ;

Excusées : Madame Aude AYOUL-GUILMARD, Madame Edwige MOLINIER ;

Procurations : de Monsieur Mickaël SANTOS Didier à Madame Anne-Marie GUILLAUMIN, Claude DUCHET à Monsieur Gilles PETEL, de Monsieur Didier FOURNIER à Madame Nicole ROUX ;

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAMBON.

Le comité syndical n'a pas délibéré faute de quorum. Une nouvelle convocation sera adressée aux membres du comité syndical.

Le Président,


Pierre METZGER.